

Département de Maine et Loire  
Arrondissement d'Angers  
Commune de JARZE VILLAGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 16 juin 2025

Convocation du 10 juin 2025  
Nombre de Conseillers en exercice : 24  
Nombre de Conseillers présents : 17

Conformément au Décret 2021-1311 du 7 octobre 2021, un extrait de la présente séance a été publié sur le site internet de la commune de JARZE VILLAGES.

L'an deux mille vingt-cinq, le seize du mois de juin à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs BEAUDOIN, HEUVELINE, JOUSSAUME, LEGRAND, BERARDI, PRAIZELIN, GOURDON, COURCELLE, CHAPON, BELLARD, CULLERIER, EDIN, JOBERT, LUCIEN, GUILLEUX, MAUXION.

**Absents excusés** : Mme Nadine LINARD  
Mr Thierry LE MARREC

**Absents** : Mme Katy LOISON  
Mr André CONGNARD  
Mme Raphaëlle DESPLATS  
Mme Pauline BEAUDOIN  
Mr Jérôme TUFFIER

**Convocation : 10/06/2025**  
**Publié le : 20/06/2025**

**Secrétaire de séance** : Mme Nathalie LEGRAND

**OBJET : CONVENTION D'ENTRETIEN ET DE PARTICIPATION FINANCIERE COMMUNALE POUR L'AMENAGEMENT DU GIRATOIRE AU CARREFOUR DE LA RD766 ET LA RD82**

Le Département souhaite réaliser un giratoire sur la commune de Jarzé-Villages afin de sécuriser le carrefour de la RD 766 et la RD 82. La maîtrise d'ouvrage de l'opération sera assurée par le Département de Maine-et-Loire.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention qui a pour objet :

- de définir les modalités de la participation financière de la commune de Jarzé Villages aux aménagements décrits ci-après, réalisés par le Département sur la route départementale n°766, routes de Seiches et Baugé (du PR 32+787 au PR 33 +30) et sur la route départementale n°82, rue de la Mairie et route du Moulinet (du PR 13+936 au PR 14 +10),

- de définir les modalités et les responsabilités d'entretien de ces aménagements et des sections de la RD 766 (routes de Seiches et Baugé) et de la RD 82 (rue de la Mairie et route du Moulinet, hors agglomération entre le Département et la commune de Jarzé Villages

Le montant de l'opération est estimé à 369 000 € TTC.

La dépense estimée, prise en compte par la commune de Jarzé-Villages s'élève à 90 000 € HT.

Le montant définitif des travaux pris en charge par la commune de Jarzé-Villages sera calculé à partir des quantités mises en œuvre.

La commune de Jarzé-Villages se libérera des sommes dues selon les modalités suivantes :

- **Versement en 2 fois sur 2 années :**

- un versement de 50 000 € en début de travaux sur présentation du certificat d'engagement des travaux ou de l'ordre de service de démarrage des travaux,

- un versement du solde sur l'exercice budgétaire de l'année suivante, sur présentation du décompte général définitif attesté par le maître d'ouvrage ou de l'état récapitulatif des dépenses payées et attestées par le maître d'ouvrage.

Certifié conforme,  
Le Maire, Elisabeth MARQUET.

